



**RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC SUR L'ÉGALITÉ DES GENRES, LA PROMOTION DES FEMMES ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA JEUNESSE POUR L'AUDITION PUBLIQUE TENUE SOUS LE THÈME « CONSOLIDER LA DÉMOCRATIE EN RAPPROCHANT LE PARLEMENT AU PEUPLE ».**

Monsieur le Président, je propose que cette Assemblée plénière adopte le rapport du Comité permanent du Forum parlementaire de la SADC sur l'égalité des genres, la promotion des femmes et le développement de la jeunesse, déposé sur la table le 5 décembre 2022.

**TABLE DES MATIERES**

<b>1.0 COMPOSITION DU COMITÉ</b> .....	1
<b>2.0 TERMES DE REFERENCE</b> .....	1
<b>3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES ET LEURS DATES</b> .....	1
<b>4.0 CONTEXTE</b> .....	1
<b>5.0 RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS</b> .....	2
<b>5.1 Présentation sur la protection des enfants contre les abus et l'exploitation sexuels par M. Skubuja Marebe, d'Afrika Tikkun.</b> .....	2
<b>5.2 Présentation sur les raisons pour lesquelles les jeunes femmes ont du mal à trouver un emploi dans la région de la SADC par Mme Tsitsi Masvusvu du Fonds pour les droits en matière de santé sexuelle et reproductive en Afrique (SAT)</b> .....	4
<b>5.3 Présentation sur les raisons pour lesquelles les filles abandonnent l'école par Mme Foster Mafiala de Fonds pour les droits en matière de santé sexuelle et reproductive en Afrique (SAT)</b> .....	5
<b>5.4 Présentation sur la façon dont des pratiques telles que la mutilation génitale féminine affectent la vie des femmes.</b> .....	6
<b>5.5 Témoignage sur la stigmatisation et l'affranchissement de la peur - Être séropositif conduit à la maltraitance : Comment vivre positivement a eu un impact sur la vie de Peggy Ruze</b> .....	7
<b>6.0 OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ</b> .....	7
<b>7.0 CONCLUSION</b> .....	11
<b>8.0 ANNEXES</b> .....	12

## 1.0 COMPOSITION DU COMITÉ

Le comité était composé des membres suivants :

1. Hon. Shally Josepha Raymond, MP, Tanzanie (**Présidente**)
2. Hon. Paula Kooper, MP, Namibie ( **Vice-Présidente** )
3. Hon. Iida de Fatima da Silva Almeida Martins, MP, Angola
4. Hon. Talita Monnakgotla, MP, Botswana
5. Hon. Anne-Marie Mbilambangu, parlementaire, RDC
6. Sen. Busisiwe Dlamini, MP, Eswatini
7. À préciser (Lesotho)
8. Hon Marie Jeanne d'Arc MASY GOULAMALY, MP, Madagascar
9. Hon. Roseby Gama Gadama, MP, Malawi
10. Hon Marie Joanne Sabrina Tour, MP, Maurice
11. Hon. Maria Marta Fernando, MP, Mozambique
12. Hon. Kelly Samynadin, MP, Seychelles
13. Hon. Nkhensani Kate Bilankulu, MP, South Africa
14. Hon. Jeffrey Mulebwa, MP, Zambie
15. Hon. Goodlucky Kwaramba, MP, Zimbabwe

## 2.0 TERMES DE REFERENCE

Le mandat du comité permanent sur l'égalité des genres, la promotion des femmes et le développement de la jeunesse est stipulé à l'article 42(a) du règlement intérieur de la SADC PF.

## 3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES ET LEURS DATES

Le Comité permanent sur l'égalité des genres, la promotion de la femme et le développement de la jeunesse a tenu une audition publique le vendredi 25 novembre 2022 sous le thème « Consolider la démocratie en rapprochant le Parlement au peuple ».

## 4.0 CONTEXTE

Avant la 52<sup>e</sup> session de l'Assemblée plénière, le Comité permanent sur l'égalité des genres, la promotion des femmes et le développement de la jeunesse a eu l'occasion d'interagir directement avec les citoyens de la SADC et les représentants des citoyens afin de saisir les questions actuelles et émergentes qui étaient d'actualité, en vue de soulager les citoyens de la SADC à la lumière du climat socio-économique tendu qui prévaut. Le Forum parlementaire de la SADC s'est efforcé au fil des années de promouvoir un engagement continu entre les membres du Parlement et les citoyens de la région de la SADC. En effet, le Forum a reconnu que la démocratie revêtait de multiples formes, la démocratie parlementaire étant au cœur du système. La tenue d'auditions publiques, de

campagnes de sensibilisation et de tables rondes avait donc pour but de permettre aux citoyens et aux organisations de la société civile de dialoguer directement avec leurs représentants élus et de faire part de leurs préoccupations sur divers sujets d'intérêt.

Dans ce contexte, le Comité a tenu une audition publique d'une journée axée sur le contenu thématique, qui comprenait la protection des enfants contre les abus et l'exploitation sexuels, l'élargissement du fossé entre les sexes en période de récession économique, la violence basée sur le genre à la maison et au travail, les raisons pour lesquelles les filles abandonnent l'école, les raisons pour lesquelles les femmes luttent pour trouver un emploi et la manière dont les femmes sont affectées par des pratiques telles que les mutilations génitales féminines (MGF), entre autres.

## **5.0 RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS**

Diverses présentations ont été faites devant le Comité, se concentrant sur les domaines thématiques identifiés, comme indiqué ci-dessous.

### **5.1 Présentation sur la protection des enfants contre les abus et l'exploitation sexuels par M. Skubuja Marebe, d'Afrika Tikkun.**

- 5.1.1 En Afrique du Sud, vingt-huit enfants sont violemment agressés chaque jour. Trois enfants ont été assassinés, trois autres ont survécu à une tentative de meurtre et vingt et un autres ont subi des lésions corporelles graves. Certaines de ces affaires n'ont jamais vu le jour car elles sont passées entre les mailles du filet du système poreux de la police.
- 5.1.2 Des enfants auraient été victimes d'agressions sexuelles, jetés dans des fossés, kidnappés et très souvent retrouvés le corps mutilé. L'Afrique du Sud devenait petit à petit le pire endroit où les enfants pouvaient s'épanouir.
- 5.1.3 En théorie, la Constitution sud-africaine était très particulière en matière de promotion et de protection des enfants. Par exemple, l'article 28 de la Déclaration des droits stipule que chaque enfant a droit à un logement de base, à des soins de santé et à des services sociaux. Les enfants ont également le droit d'être protégés contre les mauvais traitements, la négligence, les abus ou la dégradation. Malgré cette disposition, près d'une trentaine d'enfants ont connu chaque jour un destin prématuré de manière très violente.
- 5.1.4 Il est nécessaire de créer et de maintenir un centre de commandement sur la violence à l'encontre des enfants (VAC) afin de s'assurer que les crimes et la violence à l'encontre des enfants sont spécifiquement traités séparément de la violence basée sur le genre.

- 5.1.5 Il est nécessaire d'augmenter le financement des services de protection de l'enfance pour les organisations qui ont pour seule mission de protéger et de sauvegarder le bien-être des enfants.
- 5.1.6 Il est nécessaire de renforcer les mesures de prévention et de discipline positive afin de réduire la violence dans les écoles. La plupart des écoles des banlieues aisées étaient stratégiquement placées dans des communautés pleines de ressources où le maintien de l'ordre était assuré par des sociétés de sécurité privées et non par la police sud-africaine, qui patrouillait constamment dans les locaux scolaires et les zones environnantes.
- 5.1.7 Il est nécessaire d'adopter des normes et des standards complets pour guider la fourniture de transports aux enfants handicapés. Les bus scolaires ne pouvaient accueillir qu'un seul fauteuil roulant par trajet. Par conséquent, un bus ne peut transporter qu'un seul enfant en fauteuil roulant dans un bus rempli de sièges pour enfants valides.
- 5.1.8 En Zambie, beaucoup d'enfants ont été victimes d'abus sexuels, physiques ou émotionnels dans leur foyer, ce qui a conduit à des taux élevés de ruptures psychologiques et émotionnelles et de suicides.
- 5.1.9 La plupart des victimes vivaient avec leurs agresseurs, qui étaient soit le tuteur, les parents ou des proches.
- 5.1.10 Les cas d'abus étaient rarement signalés, surtout lorsque l'auteur était un membre de la famille. S'ils étaient signalés, les dossiers étaient rapidement retirés pour diverses raisons. Le plus souvent, les auteurs ont été libérés avant que les affaires ne soient portées devant les tribunaux.
- 5.1.11 Du point de vue statistique, la Zambie a l'un des taux de mariage d'enfants les plus élevés au monde. En Zambie, beaucoup de filles sont mariées avant l'âge de dix-huit ans, car le droit coutumier l'autorise. Environ 53,2 % de la population zambienne était jeune. Parmi elles, 44 % ont été mariées avant l'âge de 18 ans.
- 5.1.12 L'indice africain "Ami des enfants" a placé la Zambie à la vingt-deuxième place sur cinquante-quatre pays en ce qui concerne la promotion du bien-être des enfants.
- 5.1.13 Au mois de juillet 2022, la Zambie a promulgué la loi n° 12 de 2022 sur le code de l'enfance afin de réformer et de consolider la loi relative aux enfants, de prévoir la responsabilité parentale, la garde et l'entretien des enfants et de prévoir des procédures pour le traitement des enfants en conflit avec la loi, entre autres. La loi a également interdit le mariage des enfants.

## **5.2 Présentation sur les raisons pour lesquelles les jeunes femmes ont du mal à trouver un emploi dans la région de la SADC par Mme Tsitsi Masvusvu du Fonds pour les droits en matière de santé sexuelle et reproductive en Afrique (SAT)**

- 5.2.1 Selon le rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT) avec la MasterCard Foundation, le taux de chômage des jeunes femmes était plus élevé que celui de leurs homologues masculins. Les proportions globales étaient respectivement de 18,6 % pour les jeunes hommes et de 10 % pour les jeunes femmes. 75 % des femmes avaient un emploi informel.
- 5.2.2 Les facteurs qui entravent l'accès des jeunes femmes à l'emploi sont profondément ancrés dans les normes et valeurs sociales et constituent des obstacles à un emploi durable et sûr. En raison de ces normes sociales, les jeunes femmes finissaient par tomber enceintes à l'adolescence, ce qui constituait en soi un obstacle sur le marché du travail.
- 5.2.3 Il n'existait pas de politiques visant à soutenir la poursuite de l'éducation des jeunes filles et des femmes après qu'elles aient abandonné l'école en raison d'une grossesse. Pour la majorité des jeunes femmes et des adolescentes, le niveau d'éducation est resté faible, ce qui signifie qu'elles ne pouvaient pas obtenir d'emplois bien rémunérés. Les emplois disponibles étaient dans le secteur informel, ce qui les rendait vulnérables à l'exploitation sexuelle.
- 5.2.4 Les jeunes femmes et les adolescentes, notamment dans les zones rurales, manquent de compétences. Cela signifie qu'elles n'avaient pas beaucoup contribué à l'économie et qu'elles ont fini par se marier tôt. La situation est pire dans les zones rurales car elles n'ont pas accès à l'éducation et aux services de santé de base tels que la santé sexuelle et reproductive et l'éducation sexuelle complète.
- 5.2.5 Les jeunes femmes manquent de ressources et de capitaux pour créer des entreprises car elles sont considérées comme un groupe à haut risque. Malgré leur empressement et leur zèle à être autonomes, ces femmes étaient désavantagées. Par exemple, dans le secteur de l'agriculture, la plupart des femmes ne sont pas autorisées à posséder des terres et pourtant elles passent la plupart de leur temps à les cultiver.
- 5.2.6 La religion est l'un des facteurs qui affectent l'accès des femmes à l'emploi. Dans certaines religions, les femmes n'étaient pas autorisées à travailler ou à gagner un revenu. Les femmes ont eu du mal à trouver un

emploi, principalement dans le secteur des transports, de la construction mécanique et des ministères.

5.2.7 Une analyse de l'écart de rémunération entre les genres dans la plupart des pays indique que les femmes sont moins payées que leurs homologues masculins pour un travail égal. Les causes de cette situation sont systématiques, c'est-à-dire qu'elles découlent des perceptions, conscientes ou inconscientes, que les gens ont de la valeur du travail des femmes et des types de travail qui leur conviennent. Ces perceptions ont conduit les femmes à être dirigées vers des postes moins bien rémunérés en partant du principe qu'elles n'avaient pas à travailler ou que le travail qu'elles devaient faire était lié à la garde des enfants, à l'entretien du foyer ou à l'éducation. Ce parti pris contre les femmes a perpétué l'écart de rémunération entre les genres. Il est nécessaire de réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes en instaurant un salaire minimum vital, qui doit être soutenu par une protection sociale universelle qui doit être étendue aux travailleurs des secteurs formel et informel.

5.2.8 Selon l'ONU Femmes, dans le monde entier, les femmes ne gagnent que 77 cents pour chaque dollar gagné par les hommes et il existe une inégalité de revenus entre les hommes et les femmes tout au long de la vie, les femmes étant plus nombreuses à se retirer dans la pauvreté.

### **5.3 Présentation sur les raisons pour lesquelles les filles abandonnent l'école par Mme Foster Mafiala de Fonds pour les droits en matière de santé sexuelle et reproductive en Afrique (SAT)**

5.3.1 La pauvreté est l'une des raisons pour lesquelles les filles abandonnent l'école. Des jeunes filles ont été retirées de l'école pour des raisons financières. En raison de la pauvreté, de nombreuses filles ont été mariées et ont fini par tomber enceintes alors qu'elles étaient encore très jeunes. Les filles étaient également employées comme domestiques afin de gagner un revenu pour leur famille.

5.3.2 Il existe des croyances religieuses et traditionnelles selon lesquelles l'éducation d'une fille est un gaspillage de ressources. La triste réalité est que certains parents ont encore de telles croyances.

5.3.3 L'accès à une éducation sexuelle complète, à des services de santé sexuelle et reproductive, à la contraception et à des mesures de lutte contre la violence sexiste pourrait contribuer à maintenir les filles à l'école. La majorité des filles ont abandonné l'école en raison de grossesses précoces. La promotion des droits en matière de santé sexuelle et génésique permettrait aux filles de mieux connaître leur corps. Le silence sur les services de santé sexuelle et reproductive et sur l'éducation

sexuelle complète doit être rompu car ce sont les jeunes femmes et les jeunes filles qui ont subi les conséquences de leur non-accès à ces services.

- 5.3.4 La pauvreté concernant les règles est l'un des problèmes qui poussent les filles à abandonner l'école. Il y a eu de nombreux cas où des adolescentes n'ont pas pu poursuivre leur scolarité en raison du manque de vêtements sanitaires.

#### **5.4 Présentation sur la façon dont des pratiques telles que la mutilation génitale féminine affectent la vie des femmes.**

- 5.4.1 Les mutilations génitales féminines (MGF) sont un phénomène social profondément ancré dans les facettes sociales, culturelles et religieuses de l'Afrique. Les mutilations génitales féminines (MGF) sont une série de procédures effectuées sur les organes génitaux de femmes de différents âges, comprenant l'ablation totale ou partielle des organes génitaux externes de la femme ou d'autres lésions des organes génitaux féminins pour des raisons non médicales. D'autres versions des MGF incluent la pratique de l'allongement des lèvres, qui consiste à arracher et à allonger les organes génitaux des fillettes dans le seul but de donner à leurs partenaires masculins une plus grande satisfaction sexuelle.
- 5.4.2 La pratique était surtout répandue en Afrique, en Asie et en Australie. En Afrique australe, la pratique n'était pas répandue. Cependant, environ 10 % et 0,3 % des filles en Tanzanie et en Ouganda respectivement ont été victimes de MGF. La recherche et la collecte de données ont révélé que la prévalence était plus élevée dans les deux pays. De manière générale, l'Afrique australe compte très peu de cas de MGF par rapport aux autres parties du continent. Malgré cela, un cas de MGF est un cas de trop. En outre, il n'existait aucune preuve ou donnée empirique sur la pratique des MGF en Afrique australe. Il a été signalé que certaines communautés d'Afrique du Sud, du Zimbabwe et de Zambie pratiquaient les MGF, mais aucune donnée ne permet de l'affirmer.
- 5.4.3 Les jeunes représentent environ 60 % de la population en Afrique. On estime qu'environ 68 millions de filles risquent de subir une MGF d'ici 2030.
- 5.4.4 La pratique violait les droits de l'enfant car elle était surtout pratiquée sur des mineurs. Les praticiens de la circoncision traditionnelle, qui jouent souvent un rôle important comme celui d'accoucheur, effectuent les procédures. Les MGF ne font qu'endommager les tissus génitaux féminins sains et normaux et interfèrent avec les fonctions naturelles du corps des filles et des femmes.

5.4.5 La MGF a eu des effets psychologiques, notamment la dépression, l'anxiété, le syndrome de stress post-traumatique (SSPT) et la perte d'estime de soi. Elle provoque également la formation de tissus cicatriciels et augmente le risque de complications lors de l'accouchement, telles qu'un accouchement difficile, des saignements excessifs et des césariennes. Elle a également augmenté le nombre de décès de nouveau-nés. Une étude récente a révélé que, par rapport aux femmes qui n'avaient pas subi de mutilations génitales féminines, celles qui en avaient été victimes couraient un risque nettement plus élevé de devoir subir une césarienne, une épisiotomie et un séjour prolongé à l'hôpital, ainsi que de souffrir d'une hémorragie post-partum.

### **5.5 Témoignage sur la stigmatisation et l'affranchissement de la peur - Être séropositif conduit à la maltraitance : Comment vivre positivement a eu un impact sur la vie de Peggy Ruze**

En raison de sa séropositivité, Mme Peggy Ruze n'avait pas l'esprit tranquille car la société avait beaucoup à dire. La stigmatisation et la discrimination étaient un gros problème car les personnes de son âge ont commencé à la fuir. En conséquence, elle s'est isolée par peur d'être stigmatisée et discriminée. Elle est même restée à l'écart de l'école par peur des moqueries de ses camarades. Pour la société, le traitement antirétroviral a été une malédiction.

À dix-huit ans, elle rencontre un jeune homme dont elle tombe amoureuse. Lorsque leur relation est devenue sérieuse, Peggy a envisagé de révéler son statut à son fiancé, mais elle avait peur de le perdre. La société et sa famille ont révélé son statut à son fiancé qui l'a confrontée à ce sujet. Lorsqu'elle a admis être séropositive, il a mis fin à la relation et a colporté des mensonges sur la façon dont il avait été séduit par Peggy. Personne ne voulait être dans une relation avec elle après ça. Au lieu de la protéger, la famille de Peggy l'a stigmatisée et discriminée, ce qui l'a poussée à ne pas suivre son traitement.

Peggy a commencé des séances de conseil au Rosaria Memorial Trust et a retrouvé sa confiance et son estime de soi. Elle n'avait plus peur et avait le courage de se défendre et de se battre pour ses droits en tant que citoyenne ayant des objectifs à atteindre.

### **6.0 OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

Sur la base des présentations reçues, le Comité permanent sur l'égalité des genres, la promotion de la femme et le développement de la jeunesse :

1. **CONSCIENT** que les enfants ont le droit d'être protégés contre la maltraitance, la négligence, les abus ou les traitements dégradants ;

2. **RECONNAISSANT** qu'il est nécessaire d'augmenter le financement des organisations qui ont pour seul objectif de protéger et de sauvegarder le bien-être des enfants ;
3. **RECONNAISSANT** qu'il est nécessaire de renforcer les mesures préventives et disciplinaires positives pour enrayer les brimades ou la violence dans les écoles ;
4. **NOTANT** qu'il était nécessaire d'adopter des normes et des standards complets pour inclure des dispositions relatives au transport des enfants handicapés ;
5. **CONSCIENT** que les facteurs qui entravent l'accès des jeunes femmes à l'emploi sont profondément ancrés dans les normes et les valeurs sociales et constituent des obstacles à un emploi sûr et durable ;
6. **PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉ** par l'absence de politiques visant à soutenir la poursuite de l'éducation des jeunes filles et des femmes une fois qu'elles ont abandonné l'école ;
7. **RÉALISANT** que les jeunes femmes des zones rurales manquaient de compétences, de ressources et de capitaux pour créer des entreprises et étaient considérées comme un groupe à haut risque par les institutions de prêt ;
8. **ACCEPTANT** qu'il est nécessaire de réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes en instaurant un salaire minimum vital qui doit être soutenu par une protection sociale universelle étendue aux travailleurs des secteurs formel et informel ;
9. **NOTANT** que la pauvreté est l'une des raisons pour lesquelles les filles abandonnent l'école ;
10. **RÉALISANT** que l'accès à une éducation sexuelle complète, à des services de santé sexuelle et reproductive, à la contraception et à des mesures de lutte contre la violence sexiste pourrait contribuer à maintenir les filles à l'école ;
11. **DÉPLORANT** le fait que de nombreuses filles abandonnent l'école en raison du manque de vêtements hygiéniques ou de la « pauvreté des règles » ;
12. **PRÉOCCUPÉ** par le fait que les mutilations génitales féminines (MGF) constituent un phénomène social profondément ancré dans les facettes sociales, culturelles et religieuses de l'Afrique ;

13. En outre, **PRÉOCCUPÉ** par le fait que certaines communautés d'Afrique du Sud, de Zambie et du Zimbabwe pratiquent les mutilations génitales féminines, mais qu'il n'existe aucune preuve ou donnée empirique à l'appui ;
14. **DÉRANGÉ** par le fait que les MGF sont principalement pratiquées sur des mineurs et constituent une violation de leurs droits ;
15. **REGRETTANT** que les MGF ont des effets psychologiques, notamment la dépression, l'anxiété, le syndrome de stress post-traumatique (SSPT) et la perte d'estime de soi ;

Le Comité recommande donc maintenant à la 52<sup>e</sup> Assemblée plénière de :

1. **LANCER UN APPEL** aux États membres de la SADC pour qu'ils augmentent le financement des services de protection de l'enfance et des organisations qui ont pour seule vocation de protéger et de sauvegarder les enfants.
2. **EXHORTER** les parlements nationaux à renforcer les mesures de prévention et de discipline positive afin d'enrayer la violence à l'école, notamment en ce qui concerne les brimades.
3. **EXHORTER** les États membres à adopter des normes et des standards complets pour guider la mise en place de moyens de transport pour les enfants handicapés, car ils font partie des groupes les plus vulnérables de la région.
4. **ENCOURAGER** les parlements nationaux à réformer la législation relative aux enfants et à créer une prise de conscience par une sensibilisation accrue des lois nationales. **ADOPTER** une législation qui criminalise la pratique consistant à obtenir des enfants sous le prétexte de les inscrire à l'école et de les utiliser pour des travaux domestiques ; interdire le mariage des enfants et la maltraitance des enfants ; et interdire le retrait des cas signalés d'abus et d'exploitation sexuels jusqu'à ce qu'ils soient entendus par un tribunal compétent.
5. **APPELER** les États membres à formuler des politiques et des lois qui éliminent les différents obstacles auxquels les jeunes femmes sont confrontées lorsqu'elles cherchent un emploi.
6. **S'ASSURER** que les États membres, conformément à l'Agenda 2030, travaillent sans relâche pour éliminer les écarts entre les sexes qui existent sur le marché du travail en veillant à ce que les jeunes femmes aient accès à différents produits et services, notamment aux prêts et aux capitaux pour l'entrepreneuriat.

7. **EXHORTER** les États membres à soutenir les politiques de réinsertion qui visent à améliorer les possibilités d'éducation des filles et des jeunes femmes qui tombent enceintes pendant leur scolarité.
8. **APPELER** les États membres à envisager de renforcer les programmes d'éducation sexuelle complète et les services de santé sexuelle et reproductive dans les écoles, car cela contribuera à réduire le nombre de grossesses chez les adolescentes.
9. **APPELER** les États membres à mettre en place des programmes et des politiques appropriés pour garantir que chaque petite fille scolarisée ait accès à des vêtements sanitaires gratuits.
10. **EXHORTER** les États membres à formuler des lois plus strictes pour régir la manière dont les systèmes judiciaires de la région traitent les cas de harcèlement sexuel et d'exploitation sexuelle et à créer des tribunaux spéciaux pour traiter les cas d'exploitation sexuelle de manière accélérée.
11. **ENCOURAGER** les États membres à formuler des programmes et des associations qui formeront les jeunes femmes aux compétences entrepreneuriales afin de leur permettre de gagner un revenu pour leur autonomisation et augmenter les programmes de développement pour les jeunes femmes.
12. **EXHORTER** les États membres à être attentifs à la créativité et à l'innovation des jeunes. Les États membres doivent investir massivement dans les établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP).
13. **ENCOURAGER** les États membres à renforcer la coordination et le dialogue avec les différentes parties prenantes telles que les organisations de la société civile (OSC), les organisations de défense des droits des femmes, les jeunes, en particulier les adolescentes, afin de parler d'une seule voix pour mettre fin à la pratique des mutilations génitales féminines. **ENCOURAGER** davantage les États membres à collaborer très sérieusement avec les chefs religieux et traditionnels sur les questions relatives aux mutilations génitales féminines. Les parlements nationaux doivent promulguer des lois pour lutter contre les MGF en ce qui concerne la protection, la prévention et la poursuite des auteurs de MGF.
14. **INVITER** les États membres à poursuivre la sensibilisation contre la discrimination et la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH/sida.

## **7.0 CONCLUSION**

Le Comité espère que l'opportunité d'interagir directement avec les citoyens de la région de la SADC a renforcé la confiance dans les avantages de l'engagement parlementaire avec les membres du Parlement au niveau national et régional. En outre, le Comité est conscient de la nécessité d'un engagement plus significatif avec les citoyens de la région, en particulier du fait que le Forum est en train de se transformer en un Parlement régional de la SADC consultatif et délibératif. Par ailleurs, le Comité est d'avis que la participation active des jeunes aux efforts de développement durable est essentielle pour parvenir à des sociétés durables, inclusives et stables.

Le Comité tient à exprimer sa gratitude à tous les citoyens de la SADC qui ont assisté à l'audition publique et en particulier à ceux qui ont échangé avec les membres du Comité sur les différents maux socio-économiques auxquels la région est confrontée dans le climat actuel. La commission remercie également le Secrétaire général et le Secrétariat pour le soutien et les conseils qui lui ont été apportés au cours de l'audition. Le Comité est également redevable aux personnes ressources pour leurs présentations et leurs témoignages sur les différents thèmes abordés.

## **8.0 ANNEXES**

### **Annexe I - Liste des fonctionnaires**

Mme Boemo Sekgoma, Secrétaire générale  
Mme Yapoka Mungandi, directrice - Administration, finances et ressources humaines  
Mme Clare Musonda, Directrice - Gouvernance institutionnelle  
Mme Betty Zulu, secrétaire du comité/rapporteur - GEWAYD  
Mme Sharon Muteto Nyirongo, secrétaire du comité/rapporteur - FANR  
Mme Paulina Kanguatjivi Assistante de procédure et Coordinatrice  
M. Ronald Windwaai, Webmaster  
Mme Agnes Lilungwe, Assistante exécutive auprès de la Secrétaire Générale

### **Annexe II - Présentateurs**

M. Makananelo Makape - Initiative régionale de soutien psychosocial (REPSSI) en partenariat avec le Fonds Nelson Mandela pour les enfants et Afrika Tikkun  
Mme Tsitsi Masvusvu - Fonds pour les droits en matière de santé sexuelle et reproductive en Afrique (SAT)  
Mme Foster Mafiala - Fonds pour les droits en matière de santé sexuelle et reproductive en Afrique  
Mme Peggy Ruze - Fonds pour les droits en matière de santé sexuelle et reproductive en Afrique  
Mme Lisa Mawuwa du Forum des jeunes d'Afrique australe (SAYoF)  
Professeur Ezra Chitando - Conseil œcuménique des Églises d'Afrique australe  
Mme Grace Uwizeye - Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

### **Appendice III - Organisations d'observateurs**

Administration municipale d'Ombadja, Angola  
Parlement africain des jeunes, Botswana  
Université de Botho, Botswana  
GIZ BW, Botswana  
SRHR Africa Trust, Botswana  
Afriyan, Comores  
Volontaire de l'UA, RDC  
Forum des jeunes d'Afrique australe (SAYoF), RDC  
New Hope, RDC  
APHRC, Kenya  
Université technique du Kenya  
UNFPA, Kenya  
Together 4 Society, Kenya  
ONUSIDA, Lesotho  
Fondation Safe Haven, Lesotho  
Université nationale du Lesotho

Ministère du gouvernement local, Lesotho  
 Ministère des finances, Lesotho  
 Initiative d'entrepreneuriat social communautaire, Lesotho  
 Ministère de l'information, de la communication, des sciences, des technologies  
 et des innovations, Lesotho  
 SheHive, Lesotho  
 Forum de développement de la Fondation Mosepele, Lesotho  
 The People's Matrix, Lesotho  
 Afro-Green, Malawi  
 Réseau des jeunes du district de Nkhata Bay, Malawi  
 Ministère de la santé, Malawi  
 Réseau jeunesse des droits de l'homme du Malawi  
 UNESCO, Malawi  
 Parlement du Malawi  
 Les administrateurs enregistrés de Mthunzi Trust, Malawi.  
 YOFONAT, Malawi  
 Réseau des jeunes, Malawi  
 Mouvement d'action des jeunes, Malawi  
 Réseau malawite des organisations de lutte contre le sida  
 Forum des jeunes pour la transformation nationale, Malawi  
 Green Girls Platform, Malawi  
 Club de jeunes Zatonse, Malawi  
 Mouvement Halley Maurice  
 Kuyenda Collective, Mozambique  
 HOPE M Network, Mozambique  
 Université panafricaine, Mozambique  
 Université de Namibie  
 Commission électorale de Namibie  
 Apex Development Initiative, Nigeria  
 Brigade "United for a Purpose", Seychelles  
 SRHR Africa Trust, South Africa  
 SAfAIDS, Afrique du Sud  
 Fonds Nelson Mandela pour les enfants, Afrique du Sud  
 Université de Pretoria, Afrique du Sud  
 Université de Witwatersrand, Afrique du Sud  
 Mouvement sud-africain Tswelopele, Afrique du Sud  
 Organisation mondiale du commerce, Suisse  
 Perspective de genre, Tanzanie  
 TGNP Network, Tanzanie  
 Champion du bien-être des personnes, Tanzanie  
 Université St John's, Tanzanie  
 Parlement de la Tanzanie  
 WiLDAF, Tanzanie  
 Université de la santé et des sciences connexes de Muhimbili, Tanzanie  
 Université de Dar-es-Salaam, Tanzanie  
 Open Mind, Tanzanie

Ministère de la Justice, Tanzanie  
Fondation Helping Hand, Tanzanie  
Femme Internationale, Tanzanie  
Approfondissement du secteur financier, Zambie  
Université médicale Levy Mwanawasa, Zambie  
Centre d'action et de recherche sur la santé en Zambie  
Step to Care, Zambie  
Hivos, Zambie  
Réseau zambien des jeunes vivant avec le VIH  
Action pour la jeunesse, Zambie  
Jeunesse pour une croissance inclusive et un environnement sûr, Zambie  
Université d'Afrique, Zambie  
Centre de recherche, de conseil et de plaidoyer sur la violence basée sur le genre, Zambie  
Réseau des bâtisseurs de paix africains, Zambie  
Université de Zambie  
Association nationale des conseillers traditionnels de Zambie  
Division du genre, Bureau du Cabinet, Zambie  
Generation Alive, Zambia  
Teach for Zimbabwe  
Ministère de la jeunesse, Zimbabwe  
Precious and Priceless, Zimbabwe  
SRHR Africa Trust, Zimbabwe  
Plan International, Zimbabwe  
Université du Zimbabwe  
Conseil national du sida  
Zimbabwe National Organisation of Associations and Residents Trust, Zimbabwe  
Women and Girls Development Trust, Zimbabwe  
Destiny Mission Organisation, Zimbabwe  
Partenariats d'Afrique australe pour la prévention des conflits, Zimbabwe  
Say What, Zimbabwe  
Cultiv8 Africa, Zimbabwe  
Association nationale des organisations de jeunesse, Zimbabwe  
Réseau de la jeunesse Connect, Zimbabwe